

E 2001 (C) 4/41

*Le Ministre de Suisse à Istanbul en mission en Egypte, H. Martin,
au Chef du Département politique, G. Motta*

R Egypte n° 8

Alexandrie, 5 mai 1934

[...]

Je viens de recevoir votre lettre du 28 avril¹, qui me donne votre impression sur mes échanges de vues privés avec mon collègue Hamza Bey. Je n'ai pas seulement été content, mais j'ai été heureux de lire votre approbation sur la façon dont j'avais abordé ce problème qui, pendant les premières semaines, m'avait paru à peu près insoluble. Votre compréhension de mes difficultés, et le ton confiant donné à vos instructions, sont un précieux encouragement pour lequel je vous exprime toute ma gratitude.

Mes enquêtes dans les deux colonies, si dissemblables l'une de l'autre, et ma participation à leur vie, sont pour ainsi dire terminées. J'entre enfin dans la phase diplomatique de mon mandat, avec la persuasion que la création d'une Légation est une nécessité, qu'il ne faut en aucun cas attendre des conditions politiques intérieures plus faciles, que la haine des capitulations s'accroît, qu'en un mot, la temporisation équivaldra dorénavant à un recul.

Je vous prie dès lors, lorsque vous recevrez au moment de son congé, notre compatriote M. T[rembley], d'écarter toute suggestion qui consisterait à espérer des Cabinets futurs, moins mauvais que l'actuel². Je parlerais autrement si Chamsi Pacha avait une chance quelconque, mais il n'en a point. Les Tribunaux Mixtes sont, pour diverses raisons, aujourd'hui détestés, et la presse arabe les attaque constamment, et fait de la surenchère xénophobe que le Gouvernement ne veut, et ne peut même enrayer sans se compromettre lui-même. Il faudra donc être sur place, avec une Légation, au moment où les choses iront encore moins bien. Le seul boulevard de nos garanties, c'est l'occupation anglaise, avec ses soldats et sa

1. Cf. annexe au n° 29.

2. Présidé par Abd el-Fattah Yehia, Pacha.

5 MAI 1934

99

police. Contre l'Angleterre, l'Égypte rongé son frein, mais n'ose rien dire, pas même le Roi. Mais si elle osait, le coup de pied libérateur mesurerait plus d'une aune.

Il vous intéressera d'apprendre (je dois ces renseignements à la confiance de Hamza Bey et à l'amitié qui nous lie) que le Gouvernement actuel avait préparé le dossier suisse, après le rapport de son Consulat de Genève de l'an dernier sur ma mission.³ Mon arrivée fit également l'objet d'un rapport du Chargé d'Affaires intérimaire d'Égypte à Ankara au moment du visa de nos passeports.

Hamza m'a raconté, et il le tenait du Chef du Cabinet du Premier Ministre, que lors de ma visite à Abdel Fettah Yehia Pacha le 24 mars, celui-ci s'imaginait que je venais solliciter une reprise des négociations. Il n'en souffla mot, pas plus que moi-même.

Lorsque Hamza me parla de la création d'une Légation de Suisse ici et d'une Légation d'Égypte à Berne, je lui tins ce langage, afin que son Gouvernement eût fortement imprimé dans la tête l'idée que la Suisse ne recherchait pas une négociation, et qu'il ne crût pas, selon les termes de vos instructions du 3 février 1934⁴, que nous étions disposés à faire des concessions parce que pressés d'aboutir: «C'est une bonne idée de votre part, (était-ce proprio motu ou non?) que de venir me parler de cela. On pourrait en effet profiter de ma présence pour faire connaître à Berne ce que votre Gouvernement pense, en d'autres mots, pour faire rebondir la balle. Je suis ici pour voir des colonies qui n'ont jamais reçu un délégué du Conseil Fédéral, mais il va sans dire que si vous m'apportez des renseignements intéressants, je chercherai à savoir l'opinion de mes chefs. Si cela les intéresse, je rechercherai dans le dossier de M. Trembley l'ancien projet suisse⁵ que nous pourrions reprendre comme base, mais je le répète, je devrais me faire mandater».

Après avoir consulté M. Peter et, par loyauté vis-à-vis de votre second Plénipotentiaire, averti M. Trembley (qui me sortit alors la lettre du Foreign Office à M. Paravicini)⁶, j'eus plusieurs échanges de vues avec Hamza Bey, pour l'amener à consulter les deux personnes compétentes, d'abord Bedaoui Pacha, le Premier Conseiller juridique du Gouvernement, toujours consulté par tous les Ministères, et ensuite le Premier Ministre lui-même; pour être absolument sûr, je lui rappelai que son intervention conduirait évidemment notre échange de vues dans une phase plus officielle et, ayant fait inviter M. Trembley sur le house-boat de mon collègue égyptien, celui-ci me déclara, au sujet de la solution «C»⁷, que «le Gouvernement Égyptien ne verrait aucun inconvénient à converser sur cette base».

[...]

Il m'a été particulièrement agréable d'apprendre que la solution «C» a été acceptée en principe par vous, d'autant plus qu'elle est la seule qui puisse aujourd'hui nous mener au but. Il est possible qu'au Caire on me suggère que les Légations respectives pourraient être créées par simple échange de notes, ou par

3. Cf. DDS vol. 10, n° 332.

4. Cf. n° 9.

5. Du 22 mai 1925. Cf. DDS vol. 9, annexe au n° 58.

6. Cf. annexe au n° 29, n. 6.

7. Celle qui a été acceptée, en principe, par le Conseil fédéral lors de sa séance du 27 avril. Cf. n° 29 et annexe.

un traité d'amitié contenant l'article premier sur la paix inaltérable et un article qui stipulerait la création des deux postes.

Ne pouvant, sans dépenser une fortune en cables, vous consulter sur tous ces points, j'ai de moi-même pris l'initiative de dire à mon collègue que je préférerais un traité plus long et plus explicite. MM. Peter et Houriet ayant fortement appuyé cette initiative, j'ai cru devoir remanier avec M. Houriet le texte expédié hier. Si elle est faisable et admissible pour le Conseil Fédéral et pour l'Egypte, l'idée de nos Conseillers juristes de faire figurer le statut personnel dans le traité est à mon avis une heureuse innovation, car il faut clarifier une situation vraiment impossible à la longue. Les Suisses d'Egypte ignorent totalement ce que fait et peut faire une Légation. Ils n'auront plus à être consultés et il faudra le leur démontrer par le fonctionnement d'une représentation diplomatique moderne, ne perdant jamais l'ombre d'une occasion de leur rendre service. Il ne faudra donc pas vous laisser influencer par les avis de M. Schmidheiny⁸ ou de M. Ch. Baehler, grands commerçants ou grands hôteliers qui, inscrits dans un Consulat pour être sûrs de la protection capitulaire, déclarent n'avoir personnellement besoin de personne. Il faudrait dès lors passer outre, même avec leur opposition, car nos intérêts généraux sont tout autres.

Par contre, tous les intellectuels, et à leur tête le Professeur Andreae, ainsi que tous les représentants de nos grandes industries, désirent ardemment une Légation. Et ce sont ceux-là dont nous devons nous occuper, car les autres peuvent toujours «fare da sé».

[...] ⁹

8. Cf. notamment sa lettre à Motta du 13 avril. Non reproduite.

9. L'entrefilet suivant a paru dans le Journal de Genève du 29 avril:

«Un Chargé d'Affaires au Caire?»

On nous mande de Berne:

Le Conseil Fédéral s'est occupé vendredi de la situation des Suisses en Egypte. Il n'est pas impossible que, pour assurer dans ce pays la défense de ses intérêts économiques, qui sont assez considérables, la Confédération décide d'y nommer un Chargé d'Affaires».

Le ministre Martin se plaint du fait qu'une décision qui aurait dû rester secrète, va être ainsi portée à la connaissance des autorités égyptiennes, qui disposent à Genève d'un consulat.